

## **Résolution du rassemblement du CHUV 28 mars 2023**

\* \* \* \* \*

Le rassemblement du personnel du CHUV constate, qu'à ce jour, le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1er janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels.

De plus, il juge la proposition d'une nouvelle prime « vie chère » de 15 millions pour l'ensemble des secteurs public et parapublic, arrachée grâce à la mobilisation, comme étant clairement insuffisante.

Dans ce sens, il soutient pleinement les principes défendus dans la résolution votée par l'Assemblée générale unitaire de la fonction publique et du secteur parapublic du 22 mars dernier et notamment le droit à la pleine indexation pour tous les secteurs du public et du parapublic.

Il apporte également son plein soutien à la contre - proposition pendante des organisations syndicale fondée sur ces mêmes principes.

Cette proposition consiste à

- Prendre les 15 millions de proposition du Conseil d'Etat et l'utiliser pour indexer les salaires des deux derniers mois de 2023
- Demander au CE de garantir l'indexation à l'IPC d'octobre 2023 pour 2024.

De plus, le rassemblement du personnel du CHUV s'engage à continuer la lutte avec détermination si la contre-proposition des organisations syndicales au Conseil d'Etat venait à être refusée par lui.

Résolution adoptée par applaudissements

CHUV, Lausanne, le 28 mars 2023